

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclè) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

**Objet : Convention de mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Lacoste à la Communauté de Communes du Clermontais.**

Monsieur MALLET rapporte :

Considérant le transfert à la collectivité de la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé la mise à disposition par la Mairie de Lacoste de Monsieur GOURP Pascal, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à la Communauté de Communes du Clermontais pour exercer les fonctions d'agent d'entretien « eau et assainissement » à compter du 01 janvier 2018 pour une durée de 1 an.

Le travail de Monsieur GOURP Pascal sera organisé par la Communauté de Communes du Clermontais.

Sous la responsabilité du responsable Exploitation de la Communauté de Communes du Clermontais, Monsieur GOURP Pascal intervient uniquement sur la commune de Lacoste (Bourg, Mas Audran et station de pompage Font Chaude).

Il a en charge la gestion de l'intégralité des ouvrages rattachés à l'eau potable et l'assainissement de la commune de Lacoste et la maintenance ainsi que les dépannages d'urgence (astreintes).

Sa durée hebdomadaire de travail sera de 8,75 heures.

Les conditions de cette mise à disposition sont organisées par la convention dont le projet est joint en annexe.

Cette proposition a reçu l'avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies le 29 Novembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition par la Mairie de Lacoste de Monsieur GOURP Pascal, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à la Communauté de Communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-37-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017